



Trophées
EDF Solidarité
au cœur des régions
À VOS DOSSIERS !

2026



Appel à projets contre la précarité énergétique

C'est parti pour candidater !

Dans le cadre de sa politique Solidarité au service des personnes en situation de précarité énergétique, EDF lance la troisième édition des **Trophées EDF Solidarité au cœur des régions** pour soutenir et mettre en lumière des projets de prévention et/ou de lutte contre la précarité énergétique portés par des acteurs locaux, en partenariat avec ses équipes régionales.

Des dotations de 5.000 € à 20.000 € seront attribuées à des projets de proximité, ancrés dans les territoires, concrets et cohérents avec la politique Solidarité d'EDF, et en capacité d'apporter un bénéfice tangible aux personnes victimes de ce fléau.

Date limite de réponse : le 19 juin 2026 à 18h00

La Solidarité au cœur des valeurs d'EDF

La Solidarité est ancrée au cœur des valeurs d'EDF, grâce à la culture de service public du groupe réaffirmée au travers de sa raison d'être et de ses politiques de RSE*.

EDF agit en faveur de la prévention et la lutte contre la précarité énergétique, pour faire en sorte que la facture d'énergie n'aggrave pas les situations de fragilité sociale.

Depuis plus de 30 ans, EDF est engagée, au service des familles en situation de précarité énergétique.

Cet engagement, EDF le porte aux côtés des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs.

* *Responsabilité Sociale et Environnementale*

Portée par 230 experts engagés contre la précarité énergétique, la politique Solidarité d'EDF répond à deux enjeux :

- **Contribuer à réduire l'endettement des clients fragiles et les protéger**

Les conseillers Solidarité se mobilisent au quotidien avec les travailleurs sociaux pour trouver des solutions adaptées à chacun de ces foyers, qu'il s'agisse de traiter les aides permettant de régler tout ou partie de la facture (comme par exemple, le Chèque Energie ou les aides du Fond de Solidarité Logement dont EDF est le premier contributeur après les collectivités locales), ou bien de mettre en place des échéanciers de paiement adaptés.

Depuis 2022, EDF va au-delà de ses obligations réglementaires et a mis fin aux coupures pour impayés en les remplaçant par des réductions de puissance minimale garantie à 1 kVA tout au long de l'année et non plus seulement en période de trêve hivernale. Cette mesure permet le maintien des usages essentiels de l'électricité d'un ménage jusqu'à la régularisation de sa facture.

- **Informier et sensibiliser les ménages précaires**

En complément de l'aide au paiement, EDF s'engage au service de ces familles, depuis la sensibilisation aux économies d'énergie jusqu'à la rénovation des logements. Les correspondants Solidarité, en lien avec leurs partenaires de l'action sociale, déploient ainsi des conseils et des outils d'animation sur les écogestes, l'utilisation de l'application de suivi de la consommation EDF&moi, des informations sur l'accès aux droits, etc., autant de leviers qui permettent de maîtriser les besoins en énergie et la facture.

Pour aller plus loin, EDF finance des primes Energie pour l'installation de matériels performants comme la Pompe à Chaleur (entre 2015 et 2025, plus de 400 000 ménages en grande précarité ont été aidés) et soutient des programmes de rénovation ou de construction de logements destinés à ces publics en difficulté, dans le cadre du dispositif gouvernemental des Certificats d'Economie d'Énergie.

Les projets éligibles aux Trophées EDF Solidarité

Les Trophées EDF Solidarité doivent être compris comme une impulsion à des initiatives en cohérence avec la politique Solidarité d'EDF menée en faveur des clients en situation de précarité énergétique.

L'objectif des projets doit être de mettre en place des actions de prévention et/ou de lutte contre la précarité énergétique.

Les projets présentés peuvent concourir dans l'une des catégories suivantes :

- **Ensemble pour mieux consommer**
 - sensibilisation aux écogestes, aux matériels économes en énergie... qui permettent de maîtriser la consommation
 - lutte contre le non-recours pour permettre aux clients en situation de précarité énergétique de bénéficier pleinement de leurs droits
 - lutte contre la précarité énergétique d'été et les excès de chaleur ressentis dans le logement
- **Le numérique contre la précarité énergétique**
 - accompagnement au numérique qui permet d'accéder aux outils de suivi et de maîtrise de sa consommation d'énergie et, plus globalement, facilite les démarches du quotidien pour une plus grande inclusion générationnelle ou sociale
- **Le logement au cœur de l'efficacité énergétique**
 - des petits équipements qui permettent d'améliorer le confort thermique du logement jusqu'aux travaux de rénovation du bâti
- **A la rencontre des familles en situation de précarité énergétique**
 - dispositifs de « aller-vers » qui permettent d'aller à la rencontre des clients en situation de précarité énergétique et d'apporter des solutions adaptées à des publics éloignés de l'information de par leur mode de vie, leur âge ou leur éloignement géographique
- **Pour ceux qui ont le plus besoin de nous**
 - accompagnement ciblé de publics prioritaires comme les étudiants, les personnes âgées, les familles monoparentales, les personnes habitant en milieu rural, les travailleurs pauvres...

Les conditions pour candidater

Les Trophées EDF Solidarité au cœur des régions sont ouverts à une pluralité de candidats :

- CCAS,
- associations reconnues d'intérêt général,
- structures de médiation sociale,
- bailleurs sociaux,
- ...

Important : si le porteur de projet fait partie d'un réseau national, il lui est demandé de participer aux Trophées EDF Solidarité uniquement après concertation avec la tête de réseau. Il s'agit d'éviter qu'un projet identique concourt plusieurs fois aux Trophées porté par différentes antennes d'un même réseau.

L'action présentée doit impérativement :

- être consacrée à la prévention et/ou la lutte contre la précarité énergétique
- démontrer un bénéfice réel et concret pour les personnes auxquelles elle s'adresse

- être nouvelle au plan local ou dans le cas d'un projet existant, comporter une innovation, une amélioration ou une variante du projet déjà en place
- impliquer l'équipe EDF Solidarité locale à l'un des stades de son développement ou de son déroulement
- être mise en œuvre ou amorcée avant le 31 décembre 2026

Analyse et sélection des dossiers

Pour être recevables, les dossiers doivent :

- respecter le formalisme imposé dans le dossier de candidature
- apporter une réponse à chacun des éléments demandés

En cas de non-respect, le dossier sera déclaré irrecevable.

L'analyse de la recevabilité des dossiers se fera sur la base des informations suivantes :

Présentation	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'objet des Trophées : action de prévention ou de lutte contre la précarité énergétique à décrire concrètement dans ses différentes composantes • Qualité de la présentation du projet 	10%
Bénéfices attendus pour les personnes visées par l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Public(s) ciblé(s) : typologie, caractéristiques, nombre • Portée de l'action pour les personnes auxquelles le projet s'adresse : effets concrets et impact positif dans leur quotidien 	30%
Moyens mobilisés et adéquation avec l'action visée	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains, matériels, techniques... • Moyens financiers à travers la présentation d'un budget prévisionnel détaillé et argumenté démontrant le réalisme et la faisabilité du projet • Grille d'analyse permettant d'évaluer la portée et la réussite de l'action à réaliser 	20%
Information des publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif prévu pour porter le projet à la connaissance des bénéficiaires potentiels 	10%
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif prévu pour valoriser l'action et les partenaires qui l'auront soutenue auprès du public concerné, du grand public, des collectivités territoriales, de la presse... 	10%
Plus-value particulière du projet	Critère libre laissé à l'appréciation de l'analyse du dossier (exemples) : <ul style="list-style-type: none"> • Innovation du projet • Reproductibilité du projet à l'échelle de la région, de plusieurs régions ou du territoire national • Mise en réseau de partenaires complémentaires pour réaliser le projet • Capacité à mobiliser plusieurs sources de financement pour sécuriser et pérenniser le projet • Autre(s) 	20%

Sur la base de cette grille d'évaluation, 30 à 40 dossiers seront pré-sélectionnés et présentés au jury.

Lors de sa réunion, le jury départagera les candidats et se prononcera sur la sélection des dossiers lauréats ainsi que l'attribution des dotations associées à partir :

- de la grille de critères pondérés ci-dessus
- d'un pitch de 5 minutes en visio qui permettra aux porteurs de projet de présenter oralement leur dossier et d'échanger avec le jury lors d'un jeu de questions-réponses également de 5 minutes

Le jury des Trophées EDF Solidarité est composé à date comme suit :

- Jérôme ZIELINSKI, chef du département Solidarité d'EDF et président du jury
- Elise BONIFAY, représentante du Marché des Clients Particuliers d'EDF
- Sébastien FELTZ, représentant du Marché d'Affaires d'EDF
- Pierre-Yves GÉRUS, responsable du Pôle Engagement Sociétal à la Direction Impact d'EDF (RSE)
- Arnaud ROUILLÉ, R&D EDF
- Julie LE ROY, chargée de mission pour les Trophées EDF Solidarité

Les dotations et leur objet

Les dotations attribuées dans le cadre des Trophées :

- peuvent couvrir des dépenses d'investissement, de formation, de communication, de consommables ou autres dépenses nécessaires à la réalisation de l'action (par exemple, fournitures pédagogiques, matériaux, petits équipements...), d'accompagnement du public ou des équipes, de recrutement directement lié au projet, etc.
- n'ont pas vocation à alimenter le financement courant des structures
- peuvent venir compléter des financements déjà existants ou accessibles localement mais elles ne doivent pas s'y substituer
- sont déterminées, en montant et en nombre, par le jury en fonction de la quantité, de la qualité et de l'envergure des dossiers reçus
- sont comprises entre 5.000 et 20.000 €

Les dotations seront versées aux lauréats par le département EDF Solidarité dès le démarrage de l'action et sur production de la première facture, selon les modalités suivantes :

- 50% au démarrage de l'action et sur production d'un état d'engagement de l'action
- 50% à l'issue de l'action qui doit être majoritairement réalisée au plus tard à la fin du mois de novembre 2027 et sur production à la fois de l'ensemble des factures et d'un bilan global

Deux bilans intermédiaires sur l'avancée du projet doivent être fournis par le lauréat à ses interlocuteurs EDF Solidarité régionaux (à la fin du 1er et du 3ème trimestre 2027).

Le bilan global de l'action et son évaluation réalisés à partir de la grille d'analyse fournie dans le dossier de candidature doivent être transmis dès que l'action est terminée et dans tous cas, au plus tard, le 31 décembre 2027.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, le reversement, en tout ou partie des sommes attribuées, pourra être demandé par le département EDF Solidarité (Cf. Attestation du partenaire).

Le calendrier de l'édition 2026

23 mars 2026	→ ouverture des candidatures
19 juin 2026	→ clôture des candidatures
septembre 2026	→ annonce des finalistes
	→ réunion du jury et annonce des lauréats
1 ^{er} décembre 2026	→ remise de prix